

**Direction Voirie et Déplacements**

Affaire suivie par : Christophe VUILLEMIN

N/Réf : EP/CV/MV/486

**Objet : éclairage parc Micaud**

Toute la correspondance doit être adressée  
impersonnellement à M. le Maire.

VIVRE AUX CHAPRAIS  
28 D RUE DE LA ROTONDE  
25000 BESANCON

Besançon, le 20 SEP. 2010

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre courant, lequel a retenu toute mon attention.

Tout d'abord, permettez-moi d'apprécier que votre visite nocturne au parc Micaud vous ait permis de constater qu'un éclairage existe.

Je partage votre avis sur le fait que cet éclairage n'est pas suffisant mais je ne pense pas que le fait d'augmenter la puissance des lampes résoudra le problème. En effet, ces luminaires à boules sans réflecteur éclairent sur 360°. Dans le cadre de son programme d'énergie et d'optimisation de l'éclairage, la Ville de Besançon a décidé il y a déjà trois ans, le remplacement des boules. L'esplanade Rivotte fut la première réalisation. A ce jour, 300 luminaires à boules ont ainsi été remplacés sur l'ensemble de la ville. Concernant le parc Micaud, le remplacement est prévu pour 2011. L'éclairage projeté de couleur blanche identique à celui existant dans le chemin piétonnier du parc de la Mouillère sera incontestablement de meilleure qualité avec en plus une diminution du niveau de la consommation électrique.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire Déléguée à la  
Voirie et aux Déplacements Urbains



Nicole WEINMAN.